

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20/06/2014

Présents : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, , PREAU Jean, BARBOT Eric, BONNEAU Pierre, BURCELOT Emilie, CHATEVAIRE Bernadette, COUSIN Agnès, PELLETEUR Lionel, DECHAUME Régis, VENDE Sabine, RENAUDIN Jean-René formant la majorité des membres en exercices.

Monsieur GUILLEMET Michel avait donné un pouvoir à Monsieur RENAULT Claudy

Absent : MARSAUD Christian

Madame CHATEVAIRE Bernadette a été élu secrétaire

Monsieur le Maire fait valider le compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal.

1) PROGRAMME VOIRIE 2014

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les entreprises listées ci-dessous ont été consultées pour les travaux du programme voirie 2014 :

La Colas de Fontenay le Comte :

La Sotramap de Fontenay le Comte

Bonneau Ste Ouenne

Rineau TP de Maillezais

Seules 3 entreprises ont répondu à la consultation qui comprenait le chiffrage pour la rue des vignes, la rue de la martinière, le chemin de St Vincent et la route de Xanton.

La commission voirie a analysé les 3 offres et a décidé de noter les entreprises sur 20 soit 5 points pour le prix, 5 pour la qualité du travail déjà effectué, 5 sur la quantité de matériaux, 5 sur les moyens humains et techniques :

Il en ressort les notes suivantes

COLAS : 23132,10€ TTC (5 pour le prix, 4 pour la qualité du travail, 3 quantité de matériaux, 3 moyens humains et techniques soit un total de **15 /20**)

Sotramap : pas répondu donc **0**

Bonneau Ste Ouenne : 31532,88€ TTC (4 pour le prix, 4 qualité du travail, 5 quantité de matériaux, 3 moyens humains et techniques soit un total de **16/20**)

Rineau TP : 32103,36€ (4 pour le prix, 4 qualité du travail, 4 quantité de matériaux, 3 moyens humains et techniques soit un total de **15/20**).

Après avoir analysé les offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'une part de retenir Bonneau St Ouenne pour effectuer le programme voirie 2014 soit un total de 31532,88€ TTC et d'autre part autorise Monsieur le Maire à signer le devis. Cette somme sera inscrite au compte 23150.

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec les services de l'agence routière départementale de Luçon. Plusieurs points ont été évoqués :

La sécurité à Chassenon le Bourg : Vitesse excessive des véhicules. Il est envisagé de poser des bordures au niveau du 107 rte de Parthenay et de matérialiser l'axe central.

La traversée de Darlais : une esquisse et un chiffrage des travaux à réaliser pour améliorer la sécurité rue de l'aiguillon vont être réalisés par l'ARD. Les travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 50% à hauteur de 50000€.

La pose de Chicane à l'entrée du Bourg rue de la roussière.

Le comptage du trafic va être effectué en septembre pour les villages de Darlais et de Chassenon.

2) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention qui lie la SAUR à la commune pour l'entretien et la réparation des poteaux incendie a atteint sa durée initiale de 3 ans. Il y a donc lieu de procéder à son renouvellement.

Monsieur le Maire estime que cette prestation pourrait être mutualisée avec l'ensemble des communes de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise.

Il propose donc de ne la renouveler que pour un an, le temps de mettre en place une éventuelle mutualisation de cette prestation avec les autres communes de la communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de confier uniquement pour un an l'entretien et la réparation des poteaux d'incendie à la SAUR soit du 09/07/2014 au 09/07/2015. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour un an.

3) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame METERON Françoise effectue des remplacements depuis plusieurs mois au secrétariat et ceci en raison d'une surcharge de travail et qu'elle donne entière satisfaction.

Monsieur le Maire propose donc de créer un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} septembre 2014 à raison de 13,50 heures hebdomadaires. Madame METERON Françoise serait rémunérée sur la base de l'indice brut 336, indice majoré 318.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal estime que la charge de travail du secrétariat nécessite la création d'un poste au 1^{er} Septembre 2014 à raison de 13,50 heures hebdomadaires sur l'indice brut 336 et l'indice majoré 318. Monsieur le Maire est chargé de signer les documents nécessaires à ce recrutement.

4) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'école des Jeunes sapeurs-pompiers Sèvre Autize.

Monsieur le Maire propose de verser la même somme que l'année dernière soit 150€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 150€ à l'école des jeunes sapeurs-pompiers. Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2014.

5) DEMANDE DU CLUB DU 3^{ème} AGE DE ST POMPAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le club du 3^{ème} Age de ST Pompain a loué la salle des fêtes « Robert Moreau » le dimanche 15 Juin dernier pour y organiser un bal.

Il n'y a eu que 58 entrées de vendues, la présidente du club sollicite donc une réduction sur la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable. Il n'y aura donc pas de réduction sur la location.

6) TRAVAUX DE MISES AUX NORMES DE L'EHPAD DE NIEUL SUR L'AUTISE

Monsieur le Maire Informe le Conseil Municipal que le Conseil D'administration de la Résidence Aliénor d'Aquitaine a programmé des travaux de réhabilitation, d'extension et de mise aux normes pour l'année 2014/2015. La maîtrise d'ouvrage est assurée par « Vendée Habitat ». Le coût total de ces travaux a été arrêté à 1160394€.

Les travaux sont financés par un prêt et complété par une subvention du Conseil Général et une subvention des communes du SIVU.

Le montant de la participation pour la commune de XANTON-CHASSENON est de 801,63€. Il y a donc lieu d'inscrire au compte 2041581 du budget primitif la somme de 801,63€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'inscrire la somme de 801,63€ au compte 2041581. Il y aura lieu de faire un virement de crédit du compte 020 « dépenses imprévues » au compte 2041581.

7) VIREMENTS DE CREDITS POUR LES TRAVAUX DE MISES AUX NORMES

Monsieur le Maire Informe le Conseil Municipal que le Conseil D'administration de la Résidence Aliénor d'Aquitaine a programmé des travaux de réhabilitation, d'extension et de mise aux normes pour l'année 2014/2015. La maîtrise d'ouvrage est assurée par « Vendée Habitat ». Le coût total de ces travaux a été arrêté à 1160394€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire les virements de crédits ci-dessous pour financer les travaux de mises aux normes.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
<i>Investissement</i>				
020 Dépenses Imprévues	802,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total D 020	802,00€	0,00€	0,00€	0,00€
D-2041581 Autres groupement	0,00€	802,00€	0,00€	0,00€
Total D 204	0,00€	802,00	0,00€	0,00€
TOTAL investissement	802,00	802,00	0,00	0,00
Total Général	0,00€		0,00€	

8) VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire Informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des virements de crédits au budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de faire les virements de crédits ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
<i>Investissement</i>				
020 Dépenses Imprévues	3181,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total D 020	3181,00€	0,00€	0,00€	0,00€
D- 21316 Equipement cimetièrè	7699,00€	0,00€	0,00€	0,00€
D-2138 Autres constructions	0,00€	6800,00€	0,00€	0,00€
D-21571 Matériel roulant - voirie	0,00€	4080,00€	0,00€	0,00€
Total D 21 Immobilisations corporelles	7699,00€	10880,00€	0,00€	0,00€
TOTAL investissement	10880,00€	10880,00	0,00	0,00
Total Général	0,00€		0,00€	

9) **TARIFS DE LOCATION DU GITE 310**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les gîtes des Ouchettes sont peu occupés cet été. L'un des locataires qui loue le gîte 310 depuis plusieurs mois, souhaite rester tout l'été dans celui-ci.

Monsieur le Maire pense qu'en raison du faible taux d'occupation des gîtes, il est possible de répondre favorablement à sa demande mais qu'il est nécessaire d'augmenter le loyer. Il propose donc pour le gîte 310 de passer le tarif de 280€ au mois à 320€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que le locataire du gîte 310 reste tout l'été dans le gîte moyennant un loyer de 320€ par mois pour juillet et août uniquement.

10) **SENATORIALES**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de procéder à l'élection des délégués titulaires et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Après vote à bulletins secrets, il en ressort les résultats suivants :

Titulaires : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe et THIBAUD Jean-Michel

Suppléants : CHATEVAIRE Bernadette, BARBOT Eric, VENDE Sabine

11) **INFORMATIONS DIVERSES**

a) Il y a lieu de désigner un nouveau délégué de l'administration pour la révision de la liste électorale. En effet, c'était Monsieur RENAULT Claudy qui assurait cette fonction mais il ne peut être maire et délégué de l'administration. Le conseil municipal accepte que ce soit Monsieur MAUPETIT Didier qui soit nommé.

b) Nous allons recenser les panneaux de signalisation ou d'entrée de villages à remplacer avant de passer commande.

c) L'invitation du 14 juillet va être distribuée. C'est Agnès PERAUD qui s'est chargée de la commande pour le petit déjeuner, le ravitaillement des courses et du repas.

d) La commune de XANTON-CHASSENON prendra en charge le transport scolaire pour le voyage de fin d'année de l'école à hauteur de 70% de la facture.

e) Monsieur le Maire propose de mettre en place des astreintes pour le maire et les adjoints. Un portable avec un numéro d'urgence sera donc acheté. Ce numéro sera affiché en mairie.

f) Le plan communal de sauvegarde est en cours d'élaboration, il sera donc adressé à tout le conseil municipal pour vérification avant sa validation par la Préfecture. Il faudra acheter des portes voix pour diffuser les informations en cas de crise.

g) La grange de Madame PETER de Chassenon le Bourg s'est effondrée. Un courrier en recommandé va lui être adressé pour que le site soit sécurisé.

h) Nous attendons la notification du jugement pour le dossier de demande d'expulsion.

i) Il faudrait réaliser des travaux d'amélioration aux gîtes (peinture, poignée des portes, four, etc.....). Le taux d'occupation est très faible cette année. Sabine VENDE est chargée de passer une annonce sur leboncoin.

j) Il y a lieu de remplacer la camionnette. Monsieur THIBAUD est chargé de demander des devis.